



Monsieur Gabriel ATTAL
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Paris, le 1^{er} février 2024.

Par courrier RAR

Monsieur le Premier Ministre,

Le SNIA constate avec attention l'inclusion inédite de la profession infirmière-anesthésiste dans votre déclaration de politique générale tenue ce mardi 30 janvier devant les assemblées.

Vous avez rappelé en creux la valeur et la durée de nos études (Bac+5 Master) pour proposer d'admettre les IADE expérimentés en 3^{ème} année de médecine.

Ceci nous semble anecdotique au regard des réalités démographiques et socio-économiques de notre profession, et en inéquation avec les attentes de notre profession.

Nous tenons à souligner l'impérieuse nécessité de reconnaître statutairement notre pratique clinique et la qualité de nos soins. Les compétences et le niveau d'autonomie clinique que nous détenons réclament une reconnaissance explicite dans le Code de la santé publique, un objectif central des travaux débutés il y a 3 ans et à l'arrêt depuis plusieurs mois.

L'écart significatif entre votre évocation audacieuse et la réalité de notre situation soulève des interrogations quant à une possible incompétence ou malveillance institutionnelle. Malgré les rapports de l'IGAS et les engagements ministériels antérieurs plaidant en faveur d'une reconnaissance spécifique, l'inaction perdure.

Les 11.000 infirmier(e)s-anesthésistes, aspirent légitimement à une reconnaissance et une valorisation à la hauteur de leur contribution au système de santé.

Nous sommes prêts à engager des discussions constructives avec votre cabinet pour concrétiser de réelles avancées et garantir l'accès aux soins anesthésiques et critiques.

Le SNIA demeure vigilant et exige des mesures concrètes pour notre profession et le système de santé.

Avec notre plus sincère considération,

Christophe Paysant
Président du SNIA.